



## Assemblée générale

Distr. Générale  
23 septembre 2016

Français  
Original : anglais

---

### Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Quito, 17-20 octobre 2016

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation

## Questions d'organisation et de procédure

### Note du secrétariat

1. Les propositions énoncées dans la présente note ont été élaborées sur la base des décisions prises par le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) à sa troisième session, tenue à Surabaya (Indonésie) du 25 au 27 juillet 2016.

### I. Élection du Bureau

2. La Conférence élira un président et les autres membres du Bureau conformément à son règlement intérieur. En application de l'article 6 de son règlement intérieur provisoire, la Conférence élira parmi les représentants des pays participants les membres du Bureau : un président, 14 vice-présidents<sup>1</sup> et un vice-président de droit ressortissant du pays hôte, un rapporteur général et le président de la grande commission, si une telle commission est créée en application de l'article 46. Ces membres seront élus de manière à assurer la représentativité du Bureau, dont la composition sera conforme à l'article 11. La Conférence pourra également élire les autres membres du Bureau qu'elle juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

### II. Adoption du règlement intérieur

3. La Conférence adoptera son règlement intérieur. Le règlement intérieur provisoire tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/210, du 22 décembre 2015, et révisé par le Comité préparatoire de la Conférence dans la décision 1/2016, qu'il a adoptée à sa troisième session (A/CONF.226/PC.3/24, annexe I) figure dans le document [A/CONF.226/2](#).

### III. Adoption de l'ordre du jour

4. La Conférence sera saisie, pour adoption, de l'ordre du jour provisoire ([A/CONF.226/1](#)), tel que recommandé dans la décision 2/2016, que le Comité préparatoire a adoptée à sa troisième session.

---

\* [A/CONF.226/1](#).

<sup>1</sup> Trois parmi chacun des groupes suivants : États d'Afrique; États d'Asie et du Pacifique; États d'Europe orientale; États d'Europe occidentale et autres États; et deux parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

## **IV. Organisation des travaux**

### **A. Dates et lieu**

5. La Conférence aura lieu à la Casa de la Cultura Ecuatoriana Benjamín Carrión à Quito, du 17 au 20 octobre 2016. Elle se tiendra au plus haut niveau possible.

6. Conformément à la résolution 69/226 de l'Assemblée générale, datée du 19 décembre 2014, la Conférence sera composée de huit séances plénières et de six tables rondes de haut niveau.

### **B. Séances plénières**

7. La Conférence sera composée de huit séances plénières, à raison de deux par jour, qui se tiendront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures chaque jour du lundi 17 octobre au jeudi 20 octobre.

8. La séance plénière marquant l'ouverture officielle de la Conférence, qui se tiendra dans la matinée du lundi 17 octobre, sera consacrée à l'examen des questions d'organisation et de procédure, à savoir l'élection du Président de la Conférence, l'adoption du règlement intérieur et de l'ordre du jour; l'élection des membres du Bureau autres que le Président; la constitution d'une grande commission (selon que de besoin); la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs; les dispositions relatives à l'établissement du rapport de la Conférence; et les questions diverses. Le Président de la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et le Secrétaire général de la Conférence feront des déclarations. Lors de cette séance d'ouverture, un représentant des autorités locales et un représentant des grands groupes et d'autres parties prenantes prononceront également des déclarations.

9. La liste des orateurs qui s'exprimeront pendant le débat général sera établie suivant l'ordre dans lequel les demandes d'inscription auront été présentées, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État et de gouvernement prennent la parole en premier, suivis des autres chefs de délégation. L'Union européenne, en sa qualité d'observateur, sera inscrite sur la liste des orateurs. Il est proposé de limiter la durée de chaque déclaration à cinq minutes. La liste des orateurs sera annoncée.

10. En plus des représentants des États participant à la Conférence et de celui de l'Union européenne, les représentants des organisations ci-après pourront, en fonction du temps disponible et sans créer de précédent, faire une déclaration pendant le débat général : a) organisations intergouvernementales et autres entités qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer, en qualité d'observateurs, aux sessions et travaux de toutes les conférences internationales organisées sous ses auspices (art. 60 du règlement intérieur provisoire); b) institutions spécialisées et organisations connexes (art. 61); c) autres organisations intergouvernementales (art. 62); d) organes de l'Organisation des Nations Unies intéressés (art. 63); e) membres associés des commissions régionales (art. 66); f) autorités locales (art. 64); g) organisations non gouvernementales (art. 65).

11. La séance plénière de clôture, qui se tiendra l'après-midi du jeudi 20 octobre, devrait être consacrée à des comptes rendus sur les six tables rondes de haut niveau et à l'adoption du document final et du rapport sur les travaux de la Conférence.

### **C. Tables rondes de haut niveau**

12. Pendant la Conférence seront organisées six tables rondes de haut niveau pendant lesquelles les participants s'attacheront à recenser les mesures concrètes à adopter pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, le but étant de continuer à renforcer les partenariats mondiaux au service du développement urbain durable. Ces tables rondes se tiendront parallèlement aux séances plénières, hormis les séances d'ouverture et de clôture. Les tables rondes seront prévues comme suit :

- Table ronde 1 – Ne laisser personne de côté : intégration et prospérité urbaines (lundi 17 octobre de 15 à 18 heures)
- Table ronde 2 – Des villes écologiques et résilientes face aux changements climatiques et aux catastrophes (mardi 18 octobre de 15 à 18 heures)
- Table ronde 3 – Des logements convenables et d'un prix abordable (mardi 18 octobre de 15 à 18 heures)
- Table ronde 4 – Planification et gestion stratégiques intégrées (mercredi 19 octobre de 10 à 13 heures)

- Table ronde 5 – Mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, à tous les niveaux et avec tous les acteurs (mercredi 19 octobre de 15 à 18 heures)
- Table ronde 6 – Financer le développement urbain durable (jeudi 20 octobre de 10 à 13 heures)

13. Chaque table ronde de haut niveau sera dirigée par deux coprésidents, l'un originaire d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé, qui seront nommés par le Président de la Conférence parmi les chefs d'État et de gouvernement et les ministres participant à la Conférence, en concertation avec les groupes régionaux. En consultation avec le Bureau du Comité préparatoire, le Secrétaire général de la Conférence désignera jusqu'à quatre experts et un animateur pour chaque table ronde.

14. Les tables rondes de haut niveau seront interactives et multipartites. Chacune sera ouverte à la participation de représentants de tous les États participants et comprendra un maximum de 15 représentants d'observateurs, d'entités compétentes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales accréditées, un maximum de 6 représentants d'autorités locales et de 6 représentants de grands groupes et d'autres parties prenantes. Les États et autres participants sont invités à se faire représenter aux tables rondes au plus haut niveau possible. Chaque participant pourra se faire accompagner d'un conseiller.

15. Les coprésidents pourront, s'ils le souhaitent, donner la priorité dans l'ordre d'intervention aux chefs d'État ou de gouvernement ou aux ministres, puis aux représentants de haut niveau d'autres parties prenantes, étant entendu qu'il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance. À ces tables rondes de haut niveau, on s'attachera à parvenir à un équilibre entre les orateurs représentant les États participants et les parties prenantes. Afin que le plus grand nombre de personnes puissent participer, les interventions ne devront pas dépasser trois minutes.

16. Les coprésidents feront des déclarations liminaires à l'occasion de chacune des tables rondes de haut niveau. Ils présenteront oralement les comptes rendus des tables rondes pendant la séance plénière de clôture et ces derniers seront ensuite reproduits dans le rapport final de la Conférence.

#### **D. Organisation des réunions**

17. Les réunions se tiendront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Afin d'exploiter au mieux les ressources disponibles, il est essentiel que toutes les réunions commencent à l'heure prévue.

18. Les réunions parallèles et autres manifestations, y compris les débats multipartites, se tiendront aux mêmes heures que les séances plénières et les tables rondes, en fonction de l'espace disponible. L'interprétation ne sera assurée pour ces réunions que si les services compétents sont disponibles.

19. Des manifestations spéciales (notamment des exposés, séminaires, ateliers et réunions-débats sur des questions liées au logement et au développement urbain durable) seront organisées par les États, les organismes des Nations Unies et les parties accréditées, institutionnelles ou non, à l'intention des participants à la Conférence. Le calendrier de ces manifestations sera consultable sur le site Web de la Conférence (<https://habitat3.org/programme/>).

#### **E. Grande commission**

20. Si elle est créée conformément au règlement intérieur de la Conférence, la Grande commission se réunira, s'il y a lieu, parallèlement aux séances plénières, hormis les séances d'ouverture et de clôture. Elle sera chargée de régler toutes les questions en suspens.

#### **F. Calendrier des travaux de la Conférence**

21. Un projet de calendrier des travaux de la Conférence figure dans l'annexe de la présente note. Des renseignements à jour seront publiés sur le site Web de la Conférence et repris quotidiennement dans le Journal de la Conférence.

#### **V. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs**

22. Les neuf membres de la Commission de vérification des pouvoirs seront nommés conformément au règlement intérieur de la Conférence. La Commission examinera les pouvoirs des représentants et fera immédiatement rapport à la Conférence.

## **VI. Participants**

23. Les représentants des entités suivantes pourront participer à la Conférence conformément à son règlement intérieur : États; Union européenne; organisations intergouvernementales et autres entités ayant été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer en qualité d'observateurs aux sessions et travaux de toutes les conférences internationales organisées sous son égide; institutions spécialisées et organisations apparentées; autres organisations intergouvernementales; organes de l'Organisation des Nations Unies intéressés; membres associés des commissions régionales; autorités locales; et organisations non gouvernementales et autres grands groupes.

## **VII. Secrétariat**

24. En coopération avec les autorités du pays hôte, le secrétariat de la Conférence appuiera l'organisation de la Conférence. Dans sa résolution 67/216, du 21 décembre 2012, l'Assemblée générale s'est félicitée de la désignation, par le Secrétaire général, du Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour remplir les fonctions de Secrétaire général de la Conférence et faire office de coordonnateur pour le compte du système des Nations Unies.

## **VIII. Documentation**

25. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies, la documentation officielle de la Conférence comportera des documents publiés avant, pendant et après celle-ci.

26. Toujours d'après la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies, il est recommandé de faire figurer dans le rapport de la Conférence les décisions adoptées, un compte rendu succinct des débats et une présentation des travaux et des mesures prises en séance plénière.

27. Le rapport de la Conférence devrait également offrir un résumé des séances plénières et des tables rondes de haut niveau.

28. On trouvera toute la documentation relative à la Conférence sur le site Web de cette dernière.

## **IX. Couverture médiatique**

29. Le secrétariat établira des dossiers de presse à l'intention des journalistes couvrant la Conférence. En outre, des communiqués de presse seront publiés régulièrement à l'issue des séances plénières et d'autres manifestations. On trouvera toute la documentation utile sur le site Web de la Conférence.

30. Les séances plénières, les tables rondes de haut niveau et les conférences de presse seront diffusées en direct dans la salle de presse. Le programme des réunions d'information et des conférences de presse sera annoncé ultérieurement.

## Annexe

## Projet de calendrier des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (17-20 octobre 2016)

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>	
<b>Lundi 17 octobre</b>		
<b>1<sup>ère</sup> séance plénière</b>		
10 heures-13 heures	1	Ouverture de la Conférence
	2	Élection du Président
	3	Adoption du règlement intérieur
	4	Adoption de l'ordre du jour
	5	Élection des membres du Bureau autres que le Président
	6	Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation
	7 a)	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	1	Déclarations liminaires
	8	Débat général
<b>2<sup>e</sup> séance plénière</b>		
15 heures-18 heures	8	Débat général
Table ronde de haut niveau		
15 heures-18 heures		Table ronde 1 - Ne laisser personne de côté : intégration et prospérité urbaines
<b>Mardi 18 octobre</b>		
<b>3<sup>e</sup> séance plénière</b>		
10 heures-13 heures	8	Débat général
Table ronde de haut niveau		
10 heures-13 heures		Table ronde 2 – Des villes écologiques et résilientes face aux changements climatiques et aux catastrophes
<b>4<sup>e</sup> séance plénière</b>		
15 heures-18 heures	8	Débat général
Table ronde de haut niveau		
15 heures-18 heures		Table ronde 3 – Des logements convenables et d'un prix abordable
<b>Mercredi 19 octobre</b>		
<b>5<sup>e</sup> séance plénière</b>		
10 heures-13 heures	8	Débat général
Table ronde de haut niveau		
10 heures-13 heures		Table ronde 4 – Planification et gestion stratégiques intégrées
<b>6<sup>e</sup> séance plénière</b>		
15 heures-18 heures	8	Débat général
Table ronde de haut niveau		
15 heures-18 heures		Table ronde 5 – Mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, à tous les niveaux et avec tous les acteurs
<b>Jeudi 20 octobre</b>		
<b>7<sup>e</sup> séance plénière</b>		
10 heures-13 heures	8	Débat général

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
Table ronde de haut niveau 10 heures-13 heures	Table ronde 6 – Financer le développement urbain durable
<b>8<sup>e</sup> séance plénière</b> 15 heures-18 heures	8 Débat général 9 Compte rendu des tables rondes 7 b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs 10 Adoption du document final de la Conférence 11 Adoption du rapport de la Conférence 12 Clôture de la Conférence